

N° CA-17/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

Le 17 octobre 2024 à 17h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 07 octobre 2024, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Jean-Didier BERGER, Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Jean-Robert DELLOYE, Christophe RENDU, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Jean-François COUET, Daniel PIEDDELOUP, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT.

Était présent avec voix consultative : Antoine PELLETIER.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Lounes ADJROUD, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Anthony REYNAUD à Martine BAGDASSARIAN, Mauricette MERIGOT-DURBAN à Daniel PIEDDELOUP.

Étaient absents excusés : Patrick WIDLOECHER, Michel VENEAU, Thierry CAMPOS, Malika BELARBI.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Lionel PIERE, Directeur comptable et Financier, Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Manuel HERNANDEZ, Directeur de la Communication ; Ester MARGARYAN, Assistante.

Objet : Revalorisation des loyers des logements et des annexes au 1^{er} janvier 2025.

VALLÉE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2024
DELIBERATION

Objet : Revalorisation des loyers des logements et des annexes au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil d'Administration,

Vus les articles L 442-1, L 442-1-1, L 442-1-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la loi ALUR « Accès au Logement et Urbanisme Rénové », Article 51, adoptée en première lecture par les députés le 17/09/2013,

Compte tenu que le loyer du patrimoine de Vallée Sud Habitat se gère selon les programmes exprimés en surface corrigée, et que dans ce cas le prix du loyer s'exprime par m² de surface corrigée annuel, ou de programmes exprimés en surface utile, auquel cas le prix s'exprime par m² de surface utile mensuel,

Entendu l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,
dont 3 votes contre : Daniel PIEDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, EI Miloud ZERIOUH,
et 1 abstention : Marcelle ABDELNOUR.**

Article unique :

Il sera appliqué pour l'année 2025, à compter du 1^{er} janvier, une augmentation des loyers des logements, des jardins et terrasses, des garages et parkings du patrimoine de Vallée Sud Habitat de 3% dans la limite des plafonds autorisés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLÉE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Député-Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER



Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 24 octobre 2024
Reçue en Préfecture le 24 octobre 2024
Certifiée exécutoire le 24 octobre 2024
Par application de la loi du 22 juillet 1982


**Yann CHEVALIER
Directeur Général**

